

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2022/04/25/4 portant sur

LES AVIS RENDUS PAR LA CCI NICE CÔTE D'AZUR EN MATIERE D'URBANISME

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 25 avril 2022

PARTICIPANTS

Monsieur Pierre SCHIES - Directeur des interventions et de la coordination de l'Etat - représentant Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes

Madame Sophie GLEIZES - Cheffe du Service économique de l'État en région - Tutelle des réseaux consulaires - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Madame Maryline PELOU - Inspectrice des finances publiques - Division pilotage de l'action économique - représentant M. Claude BRÉCHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, GASTAUD Fabienne - Vice-Président, MESSINA Cédric - Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis - Trésorier, BRUT Karine - Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne - Secrétaire, BOVIS Jessica - Secrétaire, Membres du Bureau.

Mesdames et Messieurs, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LAYLY Eric, LEROUX-COSTAMAGNA Fréderik, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, , MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle. Membres Élus Titulaires.

51 Membres présents, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Messieurs KLEYNHOFF Bernard, Présidents Honoraires,

Messieurs, ALBISER Yves, BOUDET Ludovic, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, KLEINKLAUS Christophe, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SABATIER Marion, VALENZA Marcello, **Membres Associés**



Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, CAMY César, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LEVI Jean-Pierre, MESSIKA Cyril, PLUMION Nicolas, PUY Michel, RIERA Julien, ROUGET Sylvain, SCARFONE Raymond, VISCONTI Bertrand, Conseillers Techniques

EXCUSES

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, Vice-Président Honoraire

Messieurs, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, **Membres du Bureau.**

Madame et Messieurs, BERTELOOT Nathalie, DASSONVILLE Pascal, LELLOUCHE Jean-Pierre, MANE Jean, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, ROMERO Pierre, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Monsieur, BARNAUD Sandrine, JULIENNE Stéphane, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, WELTER Christine, **Membres Associés**,

Messieurs, DELHOMME Christophe, MANSI Théo, Conseillers Techniques

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, **Présidents honoraires.** Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Messieurs, ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, CAPPELAERE Nicolas, Membres Élus Titulaires.

Messieurs ALEMANNO Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, GIBEAUD Richard, MASSÉ Philippe, SERVANT Lionel, **Membres Associés**,

Messieurs LAURENTI Thomas, MOURET Bernard, Conseillers Techniques



VUS:

- Les articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme ;
- Les articles 45, 48, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- L'annexe 9 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur relative aux délégations de compétences au Bureau;
- Les Avis favorables du Bureau n° B-A2022/04/04/3 et n° B-A2022/04/13-15/2 rendus lors de la séance du 4 avril 2022 et de la consultation électronique qui s'est déroulée du 13 au 15 avril 2022.

CONSIDÉRANT:

- Que conformément à l'article 45 du Règlement intérieur, dans le cadre de la mission consultative de la CCINCA telle que résultant de l'article L.712-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale adopte les avis requis par les lois et règlements,
- Que conformément aux articles L132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, les Chambres de commerce et d'industrie territoriales sont associées à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et que dès lors, les projets de plan doivent leur être soumis pour avis, lesquels doivent être rendus au plus tard dans un délai de trois mois après transmission. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables,
- Que conformément aux articles 45, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCINCA, l'Assemblée Générale a délégué compétence au Bureau pour préparer les projets de délibération en matière d'avis d'urbanisme sur les bases des documents d'urbanisme qui lui sont présentés. Ces délégations de compétence au Bureau sont formalisées au sein de l'Annexe 9 du Règlement intérieur;
- Que le Bureau a émis un Avis favorable à l'adoption par l'Assemblée Générale des avis présentés ci-dessous, lors de sa séance du 4 avril 2022 et de sa consultation électronique qui s'est déroulée du 13 au 15 avril 2022.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

D'ADOPTER les Avis précisés dans le tableau ci-après :

TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS
	Déclaration de projet n°3 valant mise en compatibilité du PLU	
	 Projet d'intérêt général: projet économique secteur du Tiragon, locaux d'activités et espaces de bureaux. 	
Mouans-Sartoux Mars 2022	 Implantation des bâtiments d'activités de la société Fendress d'une surface de plancher de plus de 1 500 m² 	Avis favorable
	 Création d'un bâtiment tertiaire proposant 3 plateaux d'environ 300 m² chacun 	
	91 places de stationnement	



	Evolution du PLU : création d'un sous-zonage UZb1 (marge de recul réduite par rapport à la pénétrante Cannes-Grasse et augmentation de la hauteur maximale)	
	Modification n° 4 du PLU	
Saint-Cézaire-sur- Siagne Mars 2022	 Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2: projet d'aménagement du Parc d'Activités des Hauts de Grasse. Mise à jour nécessaire de l'OAP par rapport aux récentes évolutions foncières sur site et pour permettre la faisabilité du projet de l'entreprise Floressence prévoyant la création d'emplois industriels. 	Avis favorable
	Périmètre OAP / erreur matérielle	
	 Principes de dessertes de véhicules, de cheminements piétons et d'organisation du stationnement 	
	 Localisation de l'espace public de détente / Dolmen 	
	 Plan de zonage: mise à jour des emplacements réservés et périmètre OAP 	
Roquefort-les- Pins Mars 2022	Modification simplifiée n°1 du PLU	
	 Permettre la réalisation de toitures terrasses pour les équipements hôteliers, de santé, de maison de retraite et de remise en forme. 	Avis favorable
	• Permettre la réalisation d'annexes plus proches des limites séparatives.	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits: 62

Nombre de participants à la séance : 51 (quorum : 32, atteint)

Nombre de déports : 0

Nombre de votes exprimés: 40 (quorum : 32, atteint)

Abstention: 11 Contre: 0 Pour: 40

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Nice, le 25 avril 2022

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO